

Lettre d'information COVID-19

Mesdames, Messieurs les parlementaires, les présidents du Conseil départemental, des Communautés d'agglomération, des Communautés de communes, les maires, les présidents des Chambres consulaires

L'ouverture cette semaine de trois nouveaux centres de vaccination dédiés aux publics prioritaires à Blois, Vendôme et Romorantin a été rendue possible par la très bonne coordination entre tous les acteurs. La mobilisation de l'ensemble de ces partenaires est remarquable et doit être saluée.

L'arrêté préfectoral du 20 janvier 2021 vient par ailleurs compléter la liste des centres de vaccination, avec de nouveaux points qui se déploient dès la semaine prochaine dans la Vallée du Cher, avec trois centres, ainsi qu'à Lamotte-Beuvron. Il s'agit de faciliter l'accès aux publics prioritaires, notamment pour les personnes âgées de plus de 75 ans en tenant compte des besoins et capacités locales.

Cette stratégie vaccinale va poursuivre son amplification et son accélération avec l'ouverture à compter de la semaine prochaine de nouvelles plages de vaccination. Il nous faut tous tenir ensemble et garder le cap, en appelant également à la patience dans le cadre de la campagne vaccinale qui poursuit son déploiement et sa montée en puissance.

Nicolas HAUPTMANN, Secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher

Situation COVID-19 au 22 janvier 2021

(données non consolidées)

- > Taux d'incidence pour la Région Centre-Val de Loire : **187,2 / 100 000 hab.**
- > Taux d'incidence pour le Loir-et-Cher : **149,8 / 100 000 hab.**
- > Taux de positivité pour le Loir-et-Cher : **6,8 %**

Les données figurant dans cette lettre proviennent de l'ARS et de la CPAM.

Vous pouvez consulter ces chiffres sur le site de l'ARS :

<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/covid-19-situation-et-informations-en-centre-val-de-loire>

	S51	S52	S01	S02
Nombre de tests	9 979	6 856	6 952	7 243
Nombre de tests positifs	355	398	418	491
Taux d'incidence (pour 100 000 hab.)	108,3	121,4	127,5	149,8
Taux de positivité	3,6 %	5,8 %	6 %	6,8 %

Suivi des cas

- > Nombre de patients zéro les 20 et 21/01 : **184**
- > Nombre de cas contacts les 20 et 21/01 : **284**

Source : CPAM de Loir-et-Cher

> Nombre d'hospitalisations conventionnelles :

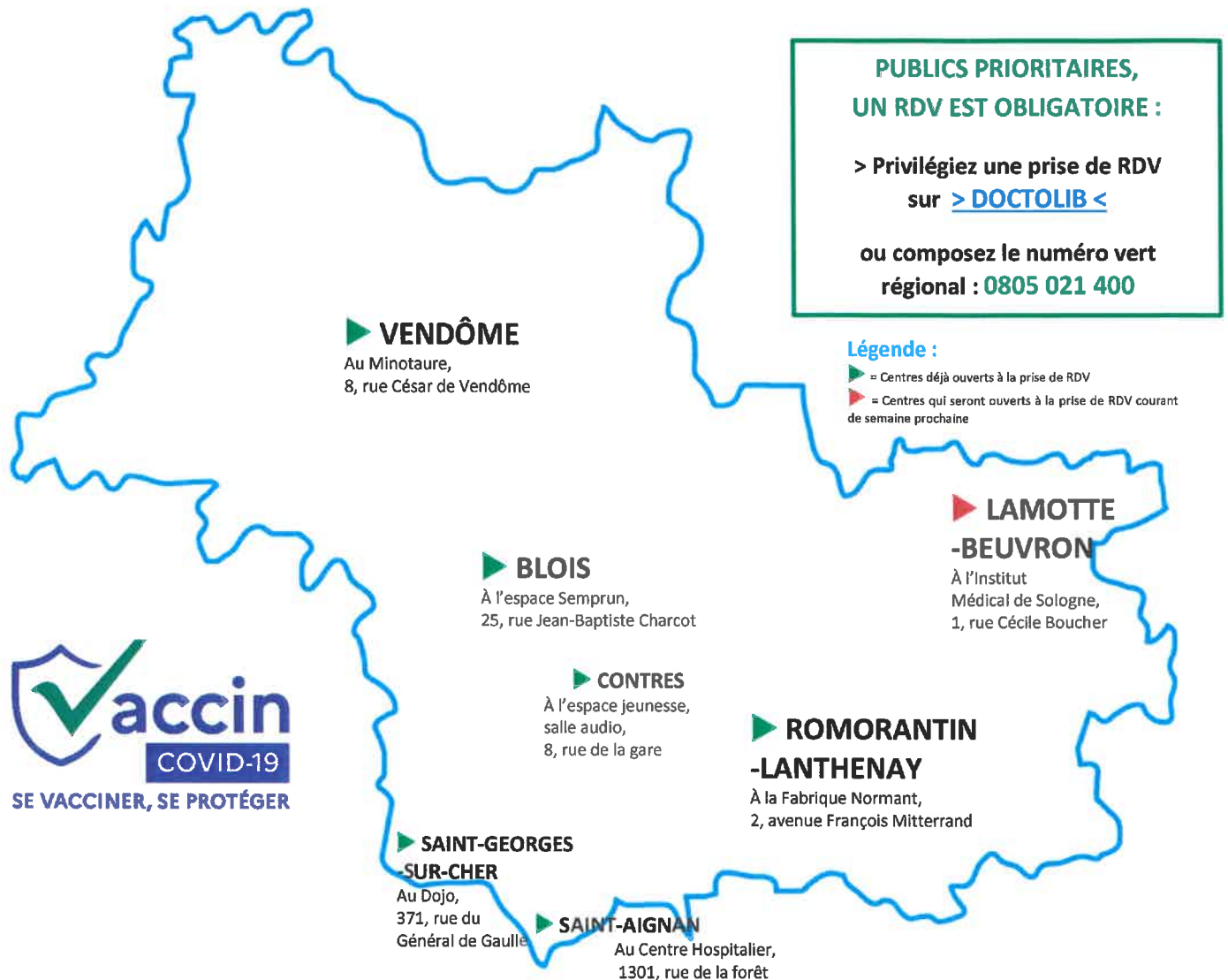
→ au 08/01 : **76** → au 15/01 : **73** → au 22/01 : **36**

> Nombre de personnes en soins critiques :

→ au 08/01 : **8** → au 15/01 : **12** → au 22/01 : **13**

> Nombre de décès total depuis le 01/09 : **234**

Source : SIVIC



NOUVELLE DOCTRINE AU SUJET DES MASQUES

Face à l'apparition de nouveaux variants plus contagieux du coronavirus, le ministre de la santé a recommandé hier soir sur TF1 de **ne plus utiliser de masques « faits maison »**. Le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) recommande en effet **l'utilisation de modèles chirurgicaux ou en tissu de catégorie 1**.

Aujourd'hui, les masques de catégorie 1 sont la plupart du temps ceux disponibles dans le commerce. Toutefois, des masques de catégorie 2 sont toujours en vente. Il convient donc de bien vérifier les emballages et étiquettes apposés sur les masques disponibles à l'achat.

Quel masque grand public choisir

Il doit être de catégorie 1 (usage non sanitaire) et...

Comprendre une **notice d'utilisation**

Être emballé pour le protéger

Ce type de masques doit obtenir une performance de filtration d'**au moins 90 %** (particules de 3 microns)

Ne pas avoir de **couture sagittale**

90 %

Indiquer de manière lisible **les performances de filtration**

Porter ce logo sur le produit ou l'emballage



Conformément aux recommandations du Haut conseil de santé publique, il est désormais recommandé de ne plus utiliser de masques artisanaux

LP/INFORMAPHIE 27/12/21